

ne se déroba ni à son devoir ni à sa conscience et n'entendit se décharger sur personne du poids de sa responsabilité. Ses conclusions d'audience furent ce qu'elles étaient toujours, claires et précises ; mais il les développa avec un calme si froid que la louange se tut d'elle-même ; elle eût craint de froisser la pudeur de son âme. Quelques jours après, pour son don d'avènement, M. Grévy le révoqua.

Cet honneur, partagé avec huit de ses collègues, il l'attendait et pourtant il en souffrit. Il n'eût pas été homme s'il ne s'en était ému. C'était, il le pressentait facilement, la fin de sa vie judiciaire, la rupture définitive des traditions héréditaires. Il aimait d'ailleurs sinon la lutte, du moins l'action. Où la retrouver désormais ? L'hermine tombée de ses épaules, son premier mouvement fut de reprendre à Aix sa robe du dessous, suivant le terme consacré, et de reparaître comme avocat à la barre qu'il connaissait si bien. Est-il besoin d'ajouter qu'il y eut des succès ? Le plus grand, non par les résultats, mais par l'ampleur de la cause et la dignité de son client, celui qu'il estimait à juste titre le meilleur, il le remporta devant la Cour de Paris, le 24 novembre 1891 dans la défense de Mgr Goutte-Soulard, archevêque d'Aix. Ce fut aussi presque le couronnement de sa carrière oratoire. Il y indiqua d'avance la voie dans laquelle il allait absolument s'engager pour le reste de ses jours.

Quoique respectueuse de la foi chrétienne, sa jeunesse n'en avait pas connu les ardeurs. Elle portait, à son insu, l'empreinte du milieu et du temps. Un éloge prononcé en 1859, par le jeune avocat stagiaire, l'éloge d'Antoine Arnauld, l'adversaire des jésuites dans leur fameux procès contre l'Université en 1593, en fournirait au besoin la preuve. Toutefois jamais Boissard ne s'était résigné à laisser